

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00229
Numéro SIREN : 820 436 251
Nom ou dénomination : 2ACO

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 3212

Imprimé 2031 du 03/05/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
			Déclarations et annexes néantes
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée			TVA
A IDENTIFICATION	Villeneuve		
Identification du destinataire	Villeneuve 53940 SAINT BERTHEVIN France		
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
B DIVERS			
Activités exercées	location immobilière		
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case			
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Non	Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		tél :	S/
Nom et adresse du conseil		tél :	S/
Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné			n° Agrément
Visa : CGA /OMGA		Viseur ou certificateur conventionné	

607107123

Certificat conforme à l'original



Anne DESBROS par SARL 2ACO

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	0
D. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	0

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire néant

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	
	5				6
1	DORMETDESBOISANNE MADAME VILLENEUVE 53940SAINT BERTHVIN		X		
2	DORMETBRETONDILE MADAME 8 IMPASSE DES ATTELES 53210SOULGE SUR OUETTEFRANCE		X		
3	BRETON ALAIN MONSIEUR 8 IMPASSE DES ATTELES 53210SOULGE SUR OUETTEFRANCE		X		
4	DESBOIS CHRISTOPHE MONSIEUR VILLENEUVE 53940SAINT BERTHEVINFRANCE				
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)		Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	8		9	10	11
1	12/09/1967	53 CHATEAU GONTIER FRANCE	-455		
2	30/03/1969	53 CHATEAU GONTIER FRANCE	-455		
3	21/06/1965	53 LAVAL FRANCE	-455		

Imprimé 2033A du 03/05/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	80 000	030	13 000	
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	80 000	048	13 000	
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	733	086	733	
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	733	098	733	
Total général (I + II)		110	80 733	112	13 000	
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					400	
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					40	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					132	
Report à nouveau					134	
Résultat de l'exercice					-1 820	
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					-1 380	
Provisions pour risques et charges					154	
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					33 393	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					35 720	
Produits constatés d'avance					174	
Total III					69 113	
Total général (I + II + III)					67 733	
Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	24 206

Imprimé 2033B du 03/05/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant										
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
Exercice N										
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises					209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
	services				217		218	5 271		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	5 271		
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234			
Variation de stock (marchandises)							236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	4 257		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243)	244	414	
Rémunérations du personnel							250			
Charges sociales							252			
Dotations aux amortissements							254	2 000		
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	6 671		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-1 400		
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294	420	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	-1 820		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	598	585	597	599

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

VI . DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033G du 03/05/2023

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :				
Code Postal		Commune		Pays

Imprimé 2059I du 03/05/2023

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUÉS INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2031 du 03/05/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		1 820
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants		b		
revenus nets exonérés (a-b)		c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	Total c + d	
3 Total				1 820
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)				1 820
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				0
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI			e	0
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies			f	0
5 Plus-values				
taxées selon les règles prévues pour les particuliers				
à long terme imposables au taux de 12,8%				
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)				
à court et à long terme exonérées				
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)				
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)				
6 Exonérations et abattements				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				
ZRR art.44 quindecies				
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A				
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies				
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)				
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies				
Autres dispositifs				
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W				
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel	
7 BIC non professionnels				
a - BÉNÉFICE			b - DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)				
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				0
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)				0
- Plus-values				
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %				0
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)				
sur le bénéfice non professionnel				0
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)				

Consultation du compte fiscal

820 436 251 SARL 2ACO

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt récapitulatif)

BIC

Imprimé 2031BIS du 03/05/2023

4	28/06/1970	53 LAVAL FRANCE	-455		
Sociétés en commandite simple :					
montant des bénéfices distribués		aux commanditaires au cours de l'année			
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX					
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)					
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					
G DIVERS					
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)					
Adresse des autres établissements					
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice					
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice					
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT					
Nature des immobilisations non amortissables			Valeur réévaluée	Prix acquis	Plus value
Totaux					
I BIC NON PROFESSIONNELS					
Détermination du résultat de l'exercice				Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale					
Autres locations meublées non professionnelles					
Location gérance					
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon					
Autres BIC non professionnels					
Résultat avant imputation des déficits antérieurs					

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	1 820
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Chargés afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989			342		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	1 820
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	1 820

Imprimé 2033C du 03/05/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES MOINS-VALUES

Formulaire néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial	400		402	404	406	
Autres	410		412	414	416	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains	420	8 000	422	424	426	8 000
Constructions	430	72 000	432	434	436	72 000
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452	454	456	
Matériel de transport	460		462	464	466	
Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
Immobilisations financières	480		482	484	486	
TOTAL	490	80 000	492	494	496	80 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

Fonds commercial	495		497	498	499
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502	504	506

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains	510		512	514	516		
Constructions	520	11 000	522	2 000	524	526	13 000
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546		
Matériel de transport	550		552	554	556		
Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566		
TOTAL	570	11 000	572	2 000	574	576	13 000

Imprimé 2033D du 03/05/2023

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
								Formulaire néant	X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									
								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982	bis
Nombre d'opérations sur l'exercice								982	ter
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
TOTAL des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	

Imprimé 2033E du 03/05/2023

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
-----------------------------	------------------------------------	-----	--

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Imprimé 2033F du 03/05/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2033F

Formulaire néant

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse (N°, type et libellé voie)			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse (N°, type et libellé voie)			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse (N°, type et libellé voie)			
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		Nombre de parts	% de détention
Adresse (N°, type et libellé voie)			
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre et Nom patronymique		Madame Anne DORMET			
Nom marital	DESBOIS	% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance	12/09/1967	N° Département	53200	Commune	Chateau Gontier
Adresse (N°, type et libellé voie)		Villeneuve			
Code Postal	53940	Commune	Saint Berthevin	Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		Madame Odile DORMET			
Nom marital	BRETON	% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance	30/03/1969	N° Département	53200	Commune	Chateau Gontier
Adresse (N°, type et libellé voie)		8 Impasse des Atelées			
Code Postal	53210	Commune	SOULGE SUR OUETTE	Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		Monsieur Alain BRETON			
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance	21/06/1965	N° Département	53000	Commune	LAVAL
Adresse (N°, type et libellé voie)		8 Impasse des Atelées			
Code Postal	53210	Commune	SOULGE SUR OUETTE	Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		Monsieur Christophe DESBOIS			
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance	28/06/1970	N° Département	53000	Commune	LAVAL
Adresse (N°, type et libellé voie)		Villeneuve			
Code Postal	53940	Commune	SAINT BERTHEVIN	Pays	FRANCE

Imprimé 2059H du 03/05/2023

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 03/05/2023

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE					2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
					Néant	X
					PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
					Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
					dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
					Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N				Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois				Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

SARL 2 ACO

Au capital de: 400 euros
Siège Social: Villeneuve 53940 SAINT BERTHEVIN
N° SIREN: 820 436 251

Reçu
au Greffe du Tribunal de Commerce
de LAVAL
Le : 07 JUL. 2023

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 03/05/2023.

L'an deux mille vingt trois,
Le trois mai,
A vingt heures,

Les associés de la société SARL 2ACO, SARL au capital de 400 euros divisés en 4 parts sociales, dont le siège social est au lieu dit Villeneuve à SAINT BERTHEVIN, se sont réunis audit siège à SAINT BERTHEVIN sur convocation amiable de la gérance.

Sont présents:

Madame Odile BRETONPropriétaire de 100 parts.
Madame Anne DESBOISPropriétaire de 100 parts.
Monsieur Alain BRETON.....Propriétaire de 100 parts.
Monsieur Christophe DESBOIS.....Propriétaire de 100 parts.

Total des parts présentes: 400 parts, soit la totalité des parts

composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Mesdames BRETON Odile et DESBOIS Anne, gérantes de ladite Société; la totalité des parts du capital est représentée, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR:

Le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos de l'année deux mille vingt deux.

Après lecture du bilan de l'année deux mille vingt deux, la discussion est ouverte.

Après échange et plus personne ne demandant la parole, il est passé à l'examen et au vote de la résolution:

RESOLUTION:

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos de l'année deux mille vingt deux au trente et un décembre deux mille vingt deux et décide d'affecter le déficit de 1820 euros, mille huit cent vingt euros, en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès verbal signé par les quatre associés.

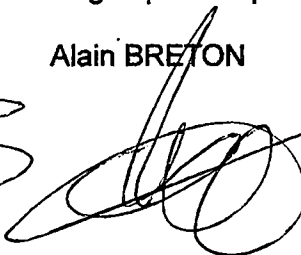
Anne DESBOIS




Odile BRETON



Alain BRETON



Christophe DESBOIS



... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..